

## Orange collaborative

Depuis quelques mois, les salarié.e.s voient arriver sur leur poste de travail de nouveaux outils bureautiques, imposés par l'entreprise et basés, une fois de plus sur la suite Microsoft. Si l'arrivée d'outils à jour est toujours appréciable, le choix de ces logiciels propriétaires (Outlook, Word, Powerpoint, Teams ...) pose plusieurs questions, tant sur la technologie elle-même que sur les impacts sur l'emploi et les conditions de travail.

En effet, la technologie de la suite Office 365 est basée sur l'emploi d'un cloud propriétaire dont les salarié.e.s ne connaissent pas les conditions d'usage (lieux de stockage, règles de confidentialité, souveraineté). Les documents de l'entreprise que les salarié.e.s stockent sur ce cloud sont-ils soumis à la législation permettant au gouvernement américain d'y accéder (Cloud Act) ? Comment en garantir alors une véritable confidentialité ? Qui en portera la responsabilité le cas échéant ? Quel impact sur le secret industriel ?



Par ailleurs, quel sera l'impact de ce déploiement sur l'emploi à terme dans le groupe alors que l'arrêt de nombreux outils est déjà annoncé ? Entre autres, l'arrêt des solutions qui avaient été développées en interne, comme Coopnet. Sommes-nous face à une nouvelle externalisation de fonctions qui étaient assurées par des salarié.e.s du groupe au profit d'une multinationale dont le support pourra se trouver aux quatre coins du monde ? Que vont devenir les développeurs des solutions internes et les acteurs de la chaîne de soutien ? Est-ce encore un de ces projets pilotés exclusivement par l'aspect financier court-termiste dont l'entreprise semble se gargariser pour remplir les poches des actionnaires ?

Enfin, quelles sont les conséquences de l'introduction d'une telle suite logicielle sur les conditions de travail ? Teams propose ainsi des solutions de visio intégrées, accompagnées des injonctions du management à les utiliser en toutes circonstances, y compris lors d'appels où le recours à l'image est inutile, sauf à contrôler visuellement ce que font les salarié.e.s, par exemple, en télétravail ! Pour rappel, ce genre de changements appelle une consultation des salarié.e.s et des Commissions Sécurité, Santé et Conditions de Travail (CSSCT) qui ont encore une fois été oublié.e.s.



**Pour la CGT, l'introduction de nouveaux outils doit être à l'initiative du/de la salarié.e et non d'un déterminisme technologique partagé par les parties prenantes du domaine d'activité : l'innovation au cœur de l'entreprise construite par les humains qui la composent. Les logiciels nés de l'informatisation doivent avant tout améliorer les conditions de travail et permettre la réduction du temps de travail des femmes et des hommes, en commençant par la semaine de 32h défendue par la CGT !**

